

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n°24/2015**

**OBJET : CREATION DE GITES RURAUX**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

Conseillers en exercice : 23  
Présents : 15  
Excusés : 8  
Pouvoirs : 5  
Votants : 20

# SÉANCE DU 13 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi treize mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 6 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,  
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Erwann LE NEGRATE, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune possède un bâtiment communal sis 1 chemin du Castelet, d'une superficie de 208 m<sup>2</sup> qui sert de stockage de fournitures administratives, de produits d'entretien, de stockage à des associations...

Par délibération du 30 septembre 2014, une aide a été sollicitée pour un projet qui a quelque peu évolué par rapport à la destination des lieux.

Le projet est revu avec la création de 5 gîtes ruraux et 1 logement d'actif. Le dossier a avancé : l'avant-projet sommaire a été établi, l'estimation fixée, le permis de construire déposé et le marché alloti à procédure adaptée (MAPA) a été lancé.

L'architecte assurant les missions allant des études jusqu'à la réception des travaux est : Madame Sylvie DENICELLE, architecte DPLG, 31, rue Benoit Bunico 06300 NICE.

Monsieur le Maire fait part de l'estimation du coût des gîtes ruraux :

Travaux	144.801 € HT
Maîtrise d'œuvre	13.031 € HT
Diagnostic amiante	2.200 € HT
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>160.032 € HT</b>

Subvention de l'État attendue (DETR) 20%	32.006 €
Subvention du Conseil Départemental sollicitée (160.032-32.006)X30%	38.407 €
Part communale emprunt	32.000 €
Part communale par fonds propres	57.619 € HT
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>160.032 € HT</b>

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de création de cinq gîtes ruraux,

**SOLLICITE** une aide financière à hauteur de 30 % de la part du Département,

**APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité*



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Emile BEZZONE.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le 21 MAI 2015  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le 21 MAI 2015